

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022-30

L'an deux mille vingt-deux -----

Le 5 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison l'intercommunalité de Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 28 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**PRESENTS** : Mmes CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, GENIN Karine, PECOUT Chantal, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme PRADIER Claudine, pouvoir donné à Mme SAZERAT Marie-Christine, M. SANBA Issame pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

**EXCUSES** : Mmes BELAIR Florence, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX Béatrice.

**SECRETAIRE** : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

**OBJET** : **Changement des logiciels de comptabilité et de paye dans le cadre d'une commande groupée avec l'ATEC**

### Exposé :

Le Président indique qu'en 2021, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale, il avait été indiqué que celle-ci ne pourrait plus assurer la mise à jour de certaines de ses applications informatiques, compte tenu de la multiplication des évolutions réglementaires et de la complexité croissante que cela représente. Toutefois, il avait également été indiqué que l'ATEC continuerait d'accompagner ses adhérents dans la transition vers de nouvelles applications fournies par des éditeurs extérieurs.

Il informe ensuite, que début 2022, le Centre Intercommunal d'Action Sociale avait confirmé le souhait de continuer de bénéficier des prestations d'assistance informatique de l'ATEC.

Une consultation a été lancée au premier semestre auprès de prestataires privés, afin que l'ATEC puisse fournir de nouveaux logiciels dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La Société JVS a donc été choisie pour fournir les logiciels remplaçant ceux de l'ATEC, lors du Conseil d'Administration de l'ATEC du 05 juillet dernier.

Les coûts de ces nouvelles solutions informatiques ont été données à titre indicatif et seront intégrés au barème qui sera approuvé en début d'année 2023 par le Conseil d'Administration et qui s'appuiera sur le barème actuel de prestation simplifiée, n'intégrant pas la fourniture des logiciels édités par l'ATEC.

Pour l'année 2023, pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale, hors révision de prix, ils se répartiraient de la manière suivante :

Logiciel de gestion financière :	1 133,00 €
Logiciel de gestion des ressources humaines :	644,00 €
Soit un total de :	<b>1 777,00 €</b>

Il a été également confirmé que la prestation confiée à la Société JVS comprend aussi la formation et la reprise des données existantes. Pour ces deux volets, il est prévu une prise en charge intégrale par l'agence sur ses fonds propres d'une part et par le Conseil Départemental d'autre part au travers d'une dotation exceptionnelle. Cette prise en charge représente environ 200 000 € TTC.

**Délibération :**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'offre de fourniture de logiciels métiers pour les collectivités partenaires de l'ATEC 87,
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'installation de ces logiciels et au transfert des données correspondantes.

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Préfecture**  
le :  
**Publié ou notifié**  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 6 octobre 2022

Le Président,  
Emmanuel DEXET

